

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Les emballages en verre



Les emballages et les papiers

→ Les emballages en plastique



→ Les emballages en métal



→ Les cartons et les briques alimentaires



→ Les papiers



Un doute sur

→ les jours de collecte ? Contactez votre commune

→ les consignes de tri ? Contactez le SIREDOM :

01 60 78 96 11
tri@siredom.com
www.siredom.com



Bienvenue au club !

Dans votre commune
À partir du 1^{er} octobre,
tous les emballages se trient !



A partir du 1^{er} octobre 2016, les consignes de tri changent :



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT DANS LE CONTENEUR JAUNE



→ Tous les pots en plastique : yaourts, crème, fromage blanc, rillettes, beurre...



→ Tous les sacs et sachets plastiques : de pâtes, pain, viennoiseries, fromages, surgelés, salades, bonbons, barres chocolatées, produits d'hygiène (coton, coton-tige...), bricolage, ...



→ Toutes les barquettes en plastique : en polystyrène, de viande, charcuterie, fruits, légumes, salades, plats préparés, gâteaux...



→ Tous les suremballages, blisters, films (alimentaires, protections des textiles, du mobilier, de l'électroménager), le polystyrène...



→ Toutes les boîtes en plastique : de viennoiseries, sandwiches, crudités, oeufs, fromage...



→ Les tubes en plastique : de crème, dentifrice

- En vrac, surtout pas dans un sac poubelle ou plastique.
- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider (sauf les capsules de café en métal).
- Ne pas imbriquer les déchets entre eux.

Attention ces objets ne se trient pas dans le bac jaune



→ Jouets, cintres, ustensiles, vaisselle jetable, couches, bidons et tubes de produits dangereux, cartouches d'imprimantes...